

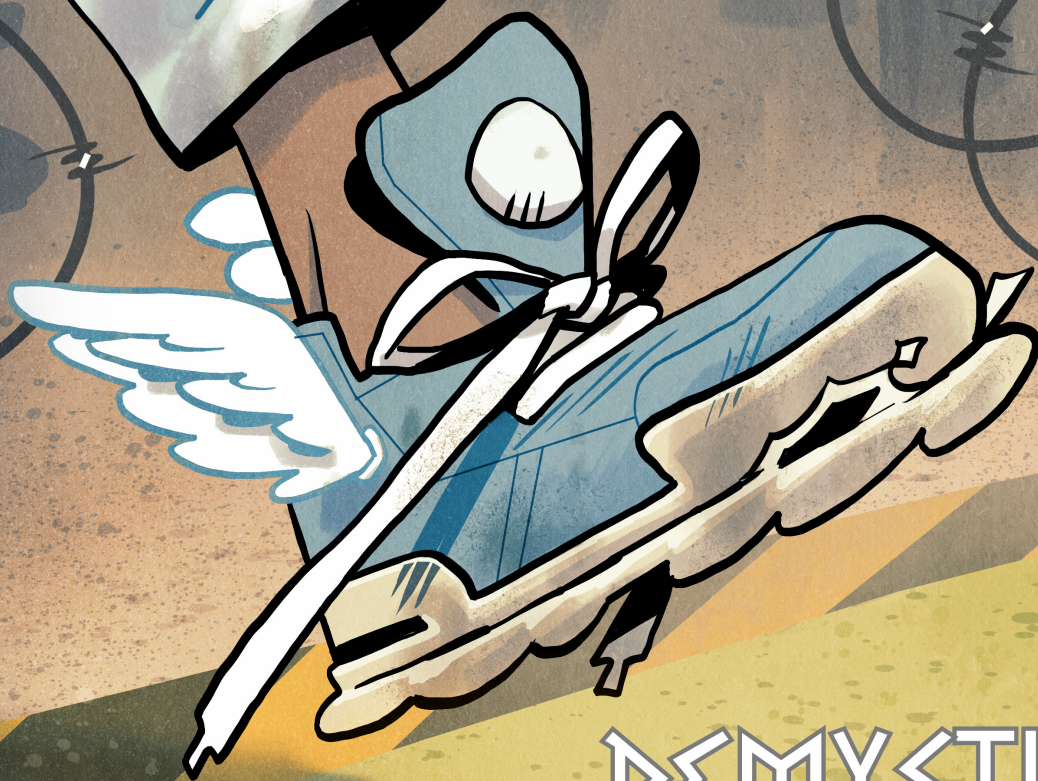
The logo for the Syndicat des Avocats de France (SAF) is a red square with the letters 'SAF' in white, bold, sans-serif font.

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

34e Colloque de droit des étrangers

Samedi 28 septembre 2024

Amphithéâtre Norbert Elias 2eme étage, Sciences po Lille
9 rue Auguste Angellier, 59000 Lille



DEMYSTIFIER LES FRONTIÈRES

Renseignements et inscriptions

Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris, 01 42 82 01 26,
saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>



34ème colloque de droit des étrangers

Samedi 28 septembre 2024

Amphithéâtre Norbert Elias 2eme étage, Sciences po Lille
9 rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

Démystifier les frontières

Les sociétés contemporaines sont inexorablement entraînées dans un paradoxe apparent. Le monde globalisé et l'économie libéralisée ne connaissent plus de frontière mais simultanément, on observe en Europe et ailleurs, la résurgence des mouvements xénophobes, accompagnée de discours sécuritaires et populistes. Alors que les technologies facilitent la libre circulation des personnes, des biens, et des capitaux, des vellétés se font de plus en plus pressantes pour renverser ce mouvement s'agissant des

mouvements de personnes, dès lors qu'il ne s'agit pas d' « expatriés ».

Les frontières que l'on aurait pu, du moins en Europe, croire abolies, sont toujours présentes, et même renforcées, et le spectre qui hante aujourd'hui l'Europe est celui du repli sur soi.

Ce colloque se propose de revenir sur la question des mythes de la frontière et de s'interroger, collectivement, sur leur rôle, leurs conséquences et leur nécessité pour, au-delà, aborder une réflexion sur la libre circulation des personnes.

Pédagogie

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées aux étrangers en matière contentieuse et précontentieuse.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrat.e.s, avocat.e.s et juristes. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas

pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.



34ème colloque de droit des étrangers

Samedi 28 septembre 2024

Amphithéâtre Norbert Elias 2eme étage, Sciences po Lille
9 rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

Programme

Éosphoros (8h45 – 12h)

Prytane Vincent Souty

Accueil et allocutions (8h45 – 9h30)

Florent Méreau, bâtonnier de Lille

Judith Krivine, présidente du SAF

Julie Aubertin, présidente de la Section SAF de Lille

Voyages sur le Styx

Frontières mortifères et déshumanisantes

Maël Galisson, journaliste

Emilie Pesselier, militante associative

Mélanie Louis, responsable des questions expulsion à la Cimade

Le mur de Laomédon

La fortification des frontières extérieures de l'Europe

Ségolène Barbou des Places, Professeure de droit public et européen à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Mercuré entravé

Les restrictions à la liberté de circulation des ressortissants européens

Anna Blanchot, avocate au barreau de Brest

Fayçal Kalaf, avocat au barreau de Paris

Agora

Cypris (14h – 17h)

Prytane Alice Benveniste

Frappé par les Gorgones

l'immobilisation des ressortissants de pays tiers

Perrine Dumas, maîtresse de conférences en droit public à l'Université di Corsica Pasquale Paoli

Hélène Snoeckx, avocate au barreau de Strasbourg

Les deux visages de Janus

Réflexions sur les asymétries frontalières

Fabien Guillot, maître de conférences en géographie à l'université de Caen

Plaidoyer pour Abéona et Adéona

Sur l'émergence de la liberté de circulation au sein du GISTI

Danièle Lochak, professeure de droit émérite de l'université Paris Nanterre, membre du GISTI

Conclusions et ouverture des débats

Karine Parrot, professeure de droit à l'Université de Cergy-Pontoise et membre du GISTI



34ème colloque de droit des étrangers

Samedi 28 septembre 2024

Amphithéâtre Norbert Elias 2eme étage, Sciences po Lille

9 rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

Inscriptions

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 20 septembre 2024 :

<https://lesaf.org/evenement/colloque-de-droit-des-etrangers/>

Tarifs :

Avocat.e adhérent.e SAF : 80 € TTC

Avocat.e non adhérent.e SAF : 130 € TTC

Autre public (magistrat.e.s, juristes ...) : 130 € TTC

Élève-avocat.e, étudiant.e : gratuit dans la limite des places disponibles

Avocat.e du barreau de Lille : gratuit dans la limite des places disponibles

Participera au déjeuner : 20 € (s'inscrire impérativement au plus tard le 20 septembre 2024)

Formation continue

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 6 heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.